

N° Politique : SL-P-2019-03

Sujet : Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes

Service : Loisirs et tourisme

Date : 24 juin 2019

ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE

La ville de Hawkesbury estime que la force d'une communauté réside dans la santé et le bien-être de ses membres. La reconnaissance est un acte posé par la ville de Hawkesbury qui officialise une relation avec un organisme qui offre des services aux citoyens et la ville de Hawkesbury qui lui fournit un soutien pour le faire. Ainsi, pour l'organisme, l'obtention d'une reconnaissance le rend admissible aux services offerts par la Ville tels que soutien matériel, technique et/ou professionnel.

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Reconnaître l'apport des organismes à l'offre de service proposée aux citoyens;
- Favoriser une utilisation équitable et appropriée des fonds publics;
- Créer ou renforcer ses liens avec les organismes afin de les soutenir dans leurs actions;
- Présenter les critères d'admissibilité et d'analyse lors du traitement des demandes de reconnaissance;
- Faire part des conditions d'accès au soutien offert aux organismes reconnus.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ À LA RECONNAISSANCE

- Pour que la ville de Hawkesbury reconnaisse un organisme, celui-ci doit :
- Offrir des services humanitaires, éducatifs, récréatifs, communautaires, culturels ou sportifs à la ville de Hawkesbury;

Adoptée le : 24 juin 2019
Remplace : SF-P-2015-02

Résolution N° R-169-19
Règlement N°

Sujet de la politique : Reconnaissance et soutien aux organismes
Révisée le : N/A

- Avoir une adhésion ouverte, c'est-à-dire que toute personne peut devenir membre ou participer aux activités de l'organisme dans le respect de sa mission;
- Ne pas agir en dualité ou dédoubler les services d'organismes existants et reconnus au niveau de la Ville;
- Œuvrer sur le territoire de la ville de Hawkesbury;

- Être dirigé par un conseil d'administration composé de membres bénévoles, élus démocratiquement;
- Compter sur une participation majoritaire de citoyens de la Ville au niveau du conseil d'administration, des membres et de la clientèle;
- Respecter les politiques et procédures de la Ville en vigueur;
- Être en mesure de soumettre un rapport d'activités et un rapport financier suite à l'obtention d'un soutien de la Ville.

Catégories d'organismes éligibles à la reconnaissance

Afin d'établir des balises claires quant au type d'organismes pouvant être reconnus, la Ville a établi des catégories suivantes :

1. **Organismes culturels** : organisme ayant pour objectif principal de promouvoir les arts et d'offrir des activités dans les secteurs d'intervention suivants : arts littéraires, arts de la scène, arts plastiques, arts publics, arts médiatiques, la muséologie et le patrimoine.
2. **Organismes de développement social** : organisme offrant principalement des services, activités ou initiatives de bien-être à la population.
3. **Organismes récréatifs** : organisme offrant principalement une pratique d'activité de temps libre dans le but de divertissement, de détente ou de plaisir.

4. **Organismes sportifs** : organisme offrant la pratique d'un sport ou d'une activité physique faisant appel à des aptitudes et habiletés physiques et techniques qui nécessitent un équipement et des installations spécifiques.

5. **Écoles primaires et secondaires** : les écoles primaires et secondaires de la région sont des acteurs importants dans les domaines communautaires, culturels, sociaux et récréatifs sur son territoire. Ainsi, le soutien offert aux organismes est aussi disponible pour les écoles primaires et secondaires de la région.

Exclusions

Les types d'organismes suivants ne sont pas admissibles à la reconnaissance :

- Organismes à profit, commerces et industries;
- Organismes ou activités à caractère politique;
- Organismes religieux qui ont uniquement pour mission la promotion des croyances religieuses ou qui célèbrent des services et des rites religieux;
- Individus.

*La conformité aux conditions ne garantit pas l'obtention de la reconnaissance, seule l'analyse réalisée ultérieurement le déterminera.

PROCÉDURES - DEMANDE DE RECONNAISSANCE

Pour être reconnu, tout organisme doit respecter la procédure qui suit :

Étape 1 : Acheminement des demandes

Tout organisme souhaitant obtenir une reconnaissance et un soutien de la ville de Hawkesbury doit compléter d'abord le formulaire de demande de reconnaissance (Annexe B) et le faire parvenir au Service des loisirs et du tourisme accompagné des documents suivants **avant le 30 juin de l'année courante** :

- Copie de la charte ou des règlements généraux;
- Liste des membres du conseil d'administration;
- Liste des membres de l'organisme (nom, ville de résidence, téléphone, courriel);
- Attestation d'assurances responsabilité civile (s'il y a lieu);
- États financiers de la dernière année;
- Programme d'activités;
- Rapport d'activités (s'il y a lieu);
- Copie de la résolution du Conseil d'administration appuyant la demande de reconnaissance.

Étape 2 : Étude des demandes

Suite à la réception des demandes, un accusé de réception est envoyé à l'organisme et, le cas échéant, celui-ci peut être appelé à fournir des informations supplémentaires.

Par la suite, le comité évalue les demandes selon les critères énumérés dans la présente politique et transmet ses recommandations au conseil municipal qui prend la décision finale.

Étape 3 : Confirmation et refus

Si la demande est acceptée, une protocole d'entente confirmant l'ensemble des services et les modalités de leur utilisation est élaborée et est dûment signée entre la Ville et l'organisme reconnu.

Si la demande est refusée, une lettre est envoyée à l'organisme pour lui exposer les motifs du refus de la reconnaissance demandée.

Maintien du statut

La reconnaissance est maintenue automatiquement dans la mesure où l'organisme se conforme aux critères d'admissibilité.

Résiliation

Adoptée le : 24 juin 2019
Remplace : SF-P-2015-02

Résolution N° R-169-19
Règlement N°

Sujet de la politique : Reconnaissance et soutien aux organismes
Révisée le : N/A

Un organisme peut, de sa propre initiative et en tout temps, demander la résiliation de sa reconnaissance en faisant parvenir à la Ville une lettre signée accompagnée d'une résolution du conseil d'administration attestant cette demande.

La Ville peut également résilier la reconnaissance d'un organisme dans les cas suivants :

- Un changement au sein de l'organisme qui induit une non-conformité avec les critères d'admissibilité;
- Une preuve permettant d'attester que l'offre ou la qualité des services rendus est compromise ou que des conflits éthiques sont présents au sein de l'organisme.

Nouvelle demande

En cas de refus, l'organisme aura la possibilité de déposer une nouvelle demande tous les cinq (5) ans.

S'il souhaite déposer une nouvelle demande moins de cinq ans après le refus, il doit être en mesure de démontrer qu'un changement important a été mis en application concernant un ou plusieurs éléments pour lesquels la reconnaissance lui avait été refusé.

DESCRIPTION DES SOUTIENS DISPONIBLES

Description des soutiens

Les organismes reconnus par la ville de Hawkesbury peuvent avoir accès aux formes de soutien suivants :

- Soutien physique
- Soutien administratif
- Soutien promotionnel
- Soutien financier

Le Service des loisirs et du tourisme présentera un rapport annuel énumérant les demandes de soutien par organisme et les coûts associés.

Soutien physique

Le soutien physique inclut les prêts de locaux ou de terrains de même que d'entreposage pour les organismes nécessitant du matériel pour la tenue de leurs activités. Les demandes de prêts de locaux ou de terrains doivent être fait au moins soixante (60) jours avant l'événement.

Prêt de locaux ou de plateaux d'activités

Le Service des loisirs et du tourisme met à la disposition des organismes les locaux ou les plateaux disponibles sur son territoire pour la tenue de leurs activités à des taux préférentiels.

Entreposage

Les organismes locaux reconnus qui offrent des activités nécessitant beaucoup de matériel peuvent se voir attribuer un espace dédié pour l'entreposage de leur matériel. En raison de la disponibilité restreinte des espaces, la ville de Hawkesbury se réserve toutefois le droit de limiter ou de reprendre l'espace.

Prêt d'équipements

Les organismes reconnus peuvent faire l'emprunt d'équipements de base tels que tables, chaises, barricades, etc.

Le Conseil délègue au chefs de services l'autorité d'accepter une demande de dons en nature lorsque la valeur monétaire d'un don en nature jusqu'à concurrence de 1 000\$.

Soutien administratif

Photocopies

La Ville peut accorder une quantité annuelle de photocopies gratuites. Le nombre de photocopies accordé est fixé à 500.

*Il faut compter un délai minimal de trois (3) jours ouvrables (à compter du moment où le document est déposé au bureau du Service des loisirs et du tourisme) pour obtenir les photocopies demandées.

Service d'assurances

Une police d'assurances est obligatoire. Cependant, la Ville peut offrir une couverture en police d'assurances, moyennant le défraiement des coûts d'assurance par l'organisme. Il est important de noter que la franchise et les pertes sous la franchise sont aussi assumées par l'organisme.

Soutien promotionnel

La ville de Hawkesbury offre plusieurs moyens d'assurer la promotion des organismes qu'elle reconnaît, soit :

- Mention dans le guide des loisirs;
- Affichage de l'organisme et les activités sur le répertoire du site web de la Ville;
- Affichage dans les édifices municipaux;
- Affichage pour une période de 7 jours sur le tableau électronique au Complexe sportif Robert Hartley (Intersection boul. Cartier et rue Higginson);
- Affichage sous forme de bannière jusqu'à concurrence de deux affichages par année. Les organismes sont responsables de fournir la(les) bannières(s).

*La priorité d'accès aux services est donnée aux organismes reconnus. Un soutien ponctuel et non récurrent pourra être accordé à un organisme non reconnu après analyse et selon les ressources disponibles.

Soutien financier

Adoptée le : 24 juin 2019
Remplace : SF-P-2015-02

Résolution N° R-169-19
Règlement N°

Sujet de la politique : Reconnaissance et soutien aux organismes
Révisée le : N/A

La ville de Hawkesbury offre aussi de l'aide financière aux organismes reconnus en se réservant un enveloppe budgétaire annuelle. Les demandes de soutien financier doivent être fait avant le 30 septembre. Cette enveloppe est disponible selon les catégories de soutien suivantes :

Soutien aux événements spéciaux

Ce programme a pour but de soutenir la tenue d'événements spéciaux d'envergure sur le territoire s'adressant à l'ensemble de la population de Hawkesbury.

Soutien aux opérations

Ce programme a pour but Soutenir certains organismes mandatés par la ville de Hawkesbury pour s'occuper des dossiers prioritaires d'intervention.

L'autofinancement des activités régulières est favorisé; un organisme ne peut donc bénéficier d'une assistance financière pour le fonctionnement des activités offertes sur une base assidue. Toutefois, certains d'entre eux ont des coûts d'opération importants et aucun revenu d'abonnement ou d'inscription, Ils sont donc admissibles à une aide financière municipale.

Soutien à la création de nouveaux organismes

Ce programme a pour but de faciliter le démarrage des nouveaux organismes sur le territoire en leur accordant une aide financière. Le support financier leur permet de payer une portion des dépenses d'implantation et de fonctionnement au cours de leur première année d'opération.

*L'aide financière ne peut s'appliquer qu'une seule fois par année civile.

PROCÉDURES – DEMANDE DE SOUTIEN

Procédures - demande de soutien Physique, administratif et promotionnel

Tout organisme ayant obtenu sa reconnaissance peut soumettre une demande soutien auprès de la Ville en complétant les formulaires suivants et en les faisant parvenir au Service des loisirs et du tourisme :

Annexe C – Formulaire de location de salle et de prêt de matériel

(www.hawkesbury.ca sous Hôtel de Ville > Loisirs et culture > Location de salle)

Ce formulaire doit être complété par les organismes demandant location de salle et/ou du prêt de matériel.

Annexe D – Formulaire de demande d’affichage

(<https://www.hawkesbury.ca/hotel-de-ville/loisirs-et-culture/reconnaissance-des-organismes>)

Ce formulaire doit être complété par les organismes demandant location de salle et/ou du prêt de matériel.

Annexe E – Formulaire de demande d’entreposage (sur demande)

Ce formulaire doit être complété par les organismes demandant location de salle et/ou du prêt de matériel.

PROCÉDURES - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Tout organisme ayant obtenu sa reconnaissance peut soumettre une demande de soutien auprès de la Ville en complétant l’un des formulaires suivants et le faire parvenir au Service des finances **avant le 30 septembre** :

Annexe F – Formulaire d’aide financière – soutien aux événements spéciaux

Ce formulaire doit être complété par les organismes demandant une aide financière pour un événement ponctuel.

Annexe G – Formulaire d’aide financière – soutien aux opérations

Ce formulaire doit être utilisé par les organismes qui souhaitent obtenir une aide financière pour soutenir leurs opérations régulières.

Annexe H – Formulaire d’aide financière – soutien à la création de nouveaux organismes

Ce formulaire doit être utilisé par les organismes qui souhaitent obtenir une aide financière pour faciliter le démarrage d’un nouvel organisme.

Le formulaire d’aide financière doit obligatoirement être accompagné des documents suivants pour être analysé par le comité :

- Copie de la charte ou des règlements généraux;
- Liste des membres du conseil d’administration;
- Liste des membres de l’organisme (nom, ville de résidence, téléphone, courriel);
- Attestation d’assurances responsabilité civile (s’il y a lieu);
- États financiers de la dernière année (s’il y a lieu);
- Rapport d’activités de l’année précédente et l’année en cours;
- Copie de la résolution du Conseil d’administration appuyant la demande d’aide financière.

CRITÈRES D’ÉVALUATION DES DEMANDES DE SOUTIEN

Critères d’évaluation

Les demandes des organismes sont étudiées et analysées selon les critères suivants :

- Le lien entre le projet soumis et la mission de l’organisme
- Le projet répond à un besoin exprimé par le milieu ou dans son intérêt
- La mission de même que les activités prévues ne se dédoublent pas avec celles d’un organisme reconnu
- L’originalité du projet proposé par l’organisme
- La concertation effectuée avec les ressources du milieu
- La diversité des sources de financement pour le projet
- Le dynamisme et l’engagement de l’organisme dans son milieu
- Les retombées économiques et sociales du projet
- La prise en compte de l’accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

- La prolongation éventuelle du projet de façon autonome
- La capacité de l'organisme à financer le reste du projet
- La concordance entre les diverses politiques municipales et le dossier soumis

Composition du comité d'évaluation

Le groupe d'évaluation est composé d'un (1) représentant du Service des finances, d'un (1) représentant du Service des loisirs et du tourisme et trois (3) membres du conseil municipal.

Le groupe d'évaluation a reçu le mandat du Conseil municipal de la ville de Hawkesbury de recevoir, traiter et analyser toutes les demandes présentés dans le cadre de reconnaissance et soutien aux organismes afin de transmettre les recommandations au Conseil municipal pour approbation.

Conditions générales

La Ville dispose d'une enveloppe financière limitée et devra faire des choix parmi les projets présentés. Dans certains cas, bien que l'organisme se soit révélé admissible, il se peut que l'analyse de ces paramètres permette de conclure qu'il n'est pas approprié de lui accorder une subvention.

L'aide accordée par la ville de Hawkesbury variera selon la nature et l'ampleur du projet soumis.

Les subventions accordées en vertu de la présente politique sont versées en entier aux organismes aussitôt que possible après l'acceptation de la demande de subvention.

Les montants octroyés ne sont pas récurrents et doivent être considérés comme étant ponctuels.

Tout programme de promotion ou de publicité de l'organisme devra faire mention du soutien financier de la ville de Hawkesbury.

Révision de la politique

La politique de reconnaissance et soutien aux organismes devra être révisée régulièrement selon les normes de l'industries et sera mise à jour au besoin.

La ville de Hawkesbury se réserve le droit d'apporter, en tout temps, des modifications discrétionnaires à la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et avisera les organisateurs d'évènements et/ou les personnes-contact désignées des changements avant l'évènement ou l'activité.

ANNEXE A - ORGANISMES RECONNUS

Voici la liste des organismes reconnus par la ville de Hawkesbury :

Association de baseball mineur	Club de natation Orca
Association de soccer Pro 17	Club de pétanque de Hawkesbury
Association de hockey mineur Fusion	Club vélo Hawkesbury Bike Club
Association de basketball mineur	C'est ta communauté de Valoris
Banque alimentaire de Hawkesbury	Chorale la voix du chœur
Centre Culturel le Chenail	Comité de parents du parc Old Mill
Centre de ressources Oasis	Maison de la famille de Hawkesbury
Club de patin artistique de Hawkesbury	Parc canin de Hawkesbury
Club de bridge de Hawkesbury	Ultimate Frisbee de Hawkesbury
Club Auto Hawkesbury	Club d'âge d'or 50 + Hawkesbury